



**AGENCE POUR LA MISE EN VALEUR DE LA ZONE DITE  
DES 50 PAS GEOMETRIQUES DE LA GUADELOUPE**

22 , rue Baudot 97100 Basse-Terre  
B.P : 207 – 97104 Basse-Terre cédex  
Tél : 0590 80 36 50 – Fax : 0590 80 10 99

J.O. Numéro 10 du 13 Janvier 1999 page 625

Mesures nominatives  
Ministère de la justice

Arrêté du 31 décembre 1998 portant nomination aux commissions départementales de vérification des titres, instituées dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Guyane, prévues aux articles L. 88-2 et L. 89-2 du code du domaine de l'Etat

NOR : JUSB9810359A

Par arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 31 décembre 1998, sont nommés membres des commissions départementales de vérification des titres, instituées dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Guyane, prévues par les articles L. 88-2 et L. 89-2 du code du domaine de l'Etat :

Pour le département de la Guadeloupe :

M. Colat-Joliviére (Alain), président de chambre honoraire à la cour d'appel de Versailles ;

M. Calvet (Pierre), conseiller hors classe auprès de la chambre régionale des comptes de Pointe-à-Pitre ;

Mme Medard (Anne-Marie), conseiller des tribunaux administratifs de Basse-Terre, Cayenne, Fort-de-France et de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Pour le département de la Martinique :

M. Imbert (Jean-Marie), conseiller à la cour d'appel de Fort-de-France ;

M. Benesty (Victor), conseiller hors classe auprès de la chambre régionale des comptes de Pointe-à-Pitre ;

M. Mornet (Serge), premier conseiller des tribunaux administratifs de Basse-

Terre, Cayenne, Fort-de-France et de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Pour le département de la Guyane :

M. Pottier (Noël), conseiller à la cour d'appel de Fort-de-France ;

M. Eveno (Raymond), conseiller hors classe auprès de la chambre régionale des comptes de Pointe-à-Pitre ;

Mme Lucca (Françoise), premier conseiller des tribunaux administratifs de Basse-Terre, Cayenne, Fort-de-France et de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Le magistrat de l'ordre judiciaire assure la présidence de la commission départementale de vérification des titres.